CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du lundi 21 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un septembre à vingt heures, le Conseil Municipal d'Augy, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Matthieu PRULIÈRE, Maire.

Présents : Mmes et MM Laurence ABRAHAM, Didier BALIVET, Quentin BARDOU, Nicolas CALVAO, François CASTELLANI, Germain COQUARD, Ameline FERREIRA DA SILVA, Stéphanie FIZAILNE, Céline GRÉGOIRE, Matthieu PRULIÈRE, François SÉBILLAUT, Amélie WOLMER *(départ à 21h49)* ;

Étaient absents excusés : MMES et M. Ali EL MOKHTARI *(donne pouvoir à François CASTELLANI)*, Isabelle KLOUKPO *(donne pouvoir à Matthieu PRULIÈRE)* et Marion LARONZE *(donne pouvoir à Ameline FERREIRA DA SILVA)*, Amélie WOLMER *(départ à 21h49)* ;

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie FIZAILNE.

ORDRE DU JOUR

PRÉAMBULE

I - VIE DE LA COMMUNE

1 - Assainissement : mise aux normes
2 - Plan Communale de Sauvegarde (PCS)

II - FINANCES

1 - Décision modificative N°2 : ajustements des reports 2025, réintégration du résultat 2023 de la Caisse des Écoles ***(délibération n°2026-09-049)***
2 - CLECT : validation transfert charges Auxerrexpo ***(délibération n°2026-09-050)***
3 - SDEY : convention financière modernisation des réseaux rue des Rosiers ***(délibération n°2026-09-051)***
4 - Aide à un administré pour le paiement de la cantine / garderie ***(délibération n°2026-09-052)***
5 - Subvention MAS : révision des conditions d'attribution de la subvention ***(délibération annulée : projet abandonné)***
6 - Acquisition d'une parcelle au lieu-dit les Tremblats pour une superficie de 2 304 m² ***(délibération n°2026-09-053)***

III - TRAVAUX

1 - Plan de financement modernisation rue des Chaumes ***(délibération n°2026-09-054)***
2 - Projets rafraichissement école, cantine et salle polyvalente
3 - Point sur les travaux en cours

IV - COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS

Commissions communautaires

V - COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

1 - Informations du Maire : visite du président de la Communauté d'Agglomération relatif au passage en déchetterie mobile
2 - Réorganisation entrée / sortie de l'école
3 - Projet augmentation rémunération agents

VI - COMMUNICATION DES CONSEILLERS

Conseil municipal des jeunes

PREAMBULE :

1 - Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 23 juillet 2026 :

Après lecture, le compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 23 juillet 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2 - Le maire propose la modification de l'ordre du jour sur le point suivant :

Acquisition d'une parcelle au lieu-dit les Tremblats pour une superficie de 2 304 m² pour 1 843,20 €.

L'ensemble des conseillers présents acceptent à l'unanimité la modification de l'ordre du jour sur ce point.

I - VIE DE LA COMMUNE

1 - Assainissement : mise aux normes

La suppression de la station d'épuration prévue 2027 se fera début 2028 en raison des travaux de la LiSA (Liaison Sud d'Auxerre). Le projet d'accueil de camping-car la remplacera.

SUEZ a réalisé des tests de fumée dans le réseau d'eau pluviale afin d'en vérifier la conformité. Des anomalies ont été constatées chez certains habitants. Ils devront se mettre aux normes ; des aides pourront leur être attribuées par l'Agence de l'eau. Il n'y a pas de travaux à prévoir sur le pluviale du village.

2 - Plan Communale de Sauvegarde (PCS)

Le Plan Communal de Sauvegarde doit être mis à jour. Les services de la Préfecture accompagneront les communes dans cette tâche.

Le maire rappelle que les élus et les agents seront réquisitionnés en cas de déclenchement du PCS.

II - FINANCES

1 - Décision modificative n°2 : ajustements des reports 2025, réintégration du résultat 2023 de la Caisse des Écoles

Délibération 2026-09-049 : portant sur la Décision modificative n°2 : intégration du résultat de la Caisse des école et corrections du report 2025

Le Maire présente l'ajustement qu'il y a lieu d'inscrire au budget primitif concernant la réintégration du résultat excédentaires de la Caisse des Écoles au 31/12/2022. Il s'agit également de corriger le report de 2025.

Ainsi, il convient d'inscrire les montants suivants :

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES				RECETTES			
Chap	**Art**	**Intitulé**	**Montant (€)**	**Chap**	**Art**	**Intitulé**	**Montant (€)**
65	6541	Créances admises en non-valeurs	**+ 300,00**	002	002	Résultat de fonctionnement reporté	**+ 33 542,07**
Total dépenses de fonctionnement au BP			**800 779,00**	Total recettes de fonctionnement au BP			**922 772,27**
				Solde prévisionnel (sur-équilibre)			**121 993,27**

INVESTISSEMENT

DÉPENSES				RECETTES			
Chap	**Art**	**Intitulé**	**Montant (€)**	**Chap**	**Art**	**Intitulé**	**Montant (€)**
001	001	Solde d'éxecution de la section d'investissement reporté	**- 24 577,24**	001	001	Solde d'éxecution de la section d'investissement reporté	**+ 748,49**
21	2128	Autres agencements et aménagements	**+ 6 850,00**				
	21311	Bâtiments adminsitratifs	**+ 6 300,00**				
	21318	Autres bâtiments publics	**+ 7 598,49**				
	21568	Autre matériel d'outillage d'incendie et de défense incendie	**+ 2 000,00**				
	21828	Autre matériel de transport	**+ 2 577,24**				
Total dépenses d'investissement au BP			**413 853,73**	Total recettes d'investissement au BP			**413 853,73**
				Solde prévisionnel (équilibre)			**0,00**

Vote : Après avoir délibéré, le **Conseil municipal,** à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **accepte** d'inscrire au budget primitif la décision modificative n°2 ci-dessus détaillée ;

- **autorise** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

2 - <u>CLECT : validation transfert charges Auxerrexpo</u>

Délibération 2026-09-050 : portant sur la validation du rapport de la CLECT relatif au transfert des charges d'Auxerrexpo de la ville d'Auxerre à la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est une commission placée sous la responsabilité de la Communauté de l'Auxerrois au sein de laquelle la ville d'Auxerre dispose de deux voix et les autres communes membres de la Communauté de l'Auxerrois disposent d'une voix.

Elle a pour mission d'évaluer financièrement les charges transférées des communes vers la Communauté de l'Auxerrois en rendant un rapport.

Ce dernier constitue la base de travail pour calculer l'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération à ses communes membres. Ce rapport doit être adopté à la majorité qualifiée des communes membres. L'accord doit être exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Cette commission s'est réunie le 8 juin 2026 afin d'évaluer le transfert de charges d'Auxerrexpo à la Communauté de l'auxerrois au 1er janvier 2026.

Le détail des charges évaluées est ainsi présenté dans le rapport « Évaluation du transfert d'Auxerrexpo à la CA » joint en annexe.

Le coût net de fonctionnement moyen sur les 3 dernières années (2023-2025) est évalué à **394 129,16 €**.

A l'issu des débats, la commission a approuvé à 20 voix pour et 1 abstention le rapport sur l'évaluation de droit commun.

Le Conseil Municipal est donc sollicité pour rendre un avis sur le rapport de la CLECT comme toutes les communes de la Communauté.

A titre d'information, le rapport fait état des charges et des produits transférables et donc du montant de l'attribution de compensation qui sera retenu au terme de la procédure.

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur le du contenu du rapport « Évaluation du transfert d'Auxerrexpo de la ville d'Auxerre à la CA » de la CLECT du 8 juin 2026 concernant le transfert d'Auxerrexpo.

<u>Vote</u> : après en avoir délibéré, les membres du **Conseil municipal**, à l'unanimité des membres présents et représentés décident :

- **de valider** le rapport « Evaluation du transfert des charges concernant Auxerrexpo de la ville d'Auxerre à la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois » de la CLECT joint en annexe ;

- **d'autoriser** le Maire à transmettre à la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois ladite délibération.

3 - <u>SDEY : convention financière pour la sécurisation des réseaux rue des Rosiers</u>

Délibération 2026-09-051 : portant sur la convention financière avec le SDEY relative à l'étude et aux travaux de sécurisation des réseaux rue des Rosiers

Dans le cadre de la poursuite des travaux de sécurisation des réseaux dans le village, la commune a choisi de traiter la rue des Rosiers.

Le maire fait part de la proposition financière du SDEY pour ce projet de sécurisation :

- le coût total s'élève à 127 892,34 € TTC et la participation de la commune est de 5 052,69 €.

- la participation se décompose ainsi :

Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA (récupérée par le SDEY)	Part SDEY	Part communale	Part ENEDIS
Sécurisation rue des Rosiers	127 892,34 €	106 576,95 €	21 315,39 €	59 221,46 €	**5 052,69 €**	43 365,09 €

<u>Vote</u> : après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **accepte** la proposition du SDEY pour un montant de **5 052,69 €** à la charge de la commune ;

- **charge** le maire de signer la convention financière et de la transmettre au SDEY.

4 - <u>Aide à un administré pour le paiement de la cantine / garderie</u>

Délibération 2026-09-052 : portant sur l'aide financière à un administré concernant les factures de cantine - garderie

La commission des finances a décidé d'octroyer une aide de 50% de la dette d'un administré de 315 €, soit 157,50 € qui seront directement versés au Trésor public et qui viendront en déduction de la somme due par ce dernier.

<u>Vote</u> : après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **accepte** la proposition de la commission des finances qui s'est réunie le 17/09/2026 d'octroyer une aide de 157,50 € à l'administré qui en a fait la demande correspondant à la moitié de la dette ;

- **charge** le maire de signer la convention financière et de la transmettre au comptable, le Trésor Public.

5 - <u>Subvention MAS : révision des conditions d'attribution de la subvention</u>

Délibération annulée : projet abandonné par la MAS

Suite à l'abandon du projet d'acquisition d'une balancelle adaptée au handicap par la MAS, la délibération est ajournée.

6 - <u>Acquisition parcelle AC 212, rue des Tremblats :</u>

Délibération 2026-09-053 : portant sur l'acquisition de la parcelle AC 212

Le maire faire part aux élus de la proposition d'acquisition qu'il a reçue concernant la parcelle AC 212 située rue des Tremblats, dans l'objectif de la préserver en espace naturel.

Cette parcelle, d'une superficie de 2 304 m², est proposée à 0,80 euros le m², soit 1 843,20 €. Le maire précise que la commune est exonérée des frais de notaire pour cette acquisition.

<u>Vote :</u> le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **décide** d'acquérir la parcelle AC 212, d'une superficie de 2 304 m², pour un montant de 1 843,20 €, soit 0,80 € le m² ;

- **charge** le maire de signer tout document afférent à cette acquisition.

III - TRAVAUX

1 - <u>Convention de co-maîtrise d'ouvrage et plan de financement modernisation rue des Chaumes</u>

Délibération 2026-09-054 : portant sur la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Conseil départemental, la finalisation du plan de financement et la demande de subventions relatifs aux travaux de « Modernisation de la rue des Chaumes - Refonte de la couche de roulement de la RD 362 et aménagements de sécurité »

Le maire rappelle que le principe de l'opération de modernisation et de sécurisation de la rue des Chaumes a été validé en juin 2025.

À l'issue de la réunion relative à cette opération le 3 septembre 2026, il a été convenu d'établir une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Conseil départemental, considérant la route départementale 362 qui constitue la rue des Chaumes.

Le **plan de financement** s'établit comme suit :

DESCRIPTIF	COÛT TOTAL HT	AMENDES DE POLICE 30 % Du montant éligible		PART COMMUNALE
		Priorité subvention (coût global estimatif + base éligible)	Montant de la subvention	
Modernisation et sécurisation de la rue des Chaumes	134 535,06 €	Cheminement piéton (priorité 7) Estimation coût = 51 244,47 € Base éligible maximum = 25 000,00 €	7 500,00 €	113 535,06 €
		Parking et signalisation (priorités 4 et 6) Estimation coût = 66 974,47 € Base éligible maximum = 45 000,00 €	13 500,00 €	

Vote : après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- valide le plan de financement de la modernisation et de la sécurisation de la rue des Chaumes ;

- charge le maire de signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage de l'opération avec le Conseil Départemental de l'Yonne ;

- charge le maire de faire les demandes de subventions dans le cadre des « Amendes de police », au regard de la création d'un cheminement piéton (priorité 7), de la création d'un parking, de places de stationnement et de la mise en place d'une signalisation d'une zone « 30 » (priorités 4 et 6) ;

- dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026.

2 - Projets rafraîchissement écoles, cantine et salle polyvalente

- Il est prévu d'installer 12 brasseurs d'air (2 par classe et 2 dans la salle de motricité). Le coût pour l'ensemble de l'installation est de 9 076,20 € TTC. EDF subventionne ce type d'installation à hauteur de 80 %.

Une climatisation mobile sera installée dans la cantine.

Les élus sont favorables à ces deux projets.

- Par ailleurs, les élus s'interrogent sur ce type d'installation dans la salle polyvalente. Compte tenu de l'augmentation exponentielle du prix du gaz, le maire envisage l'installation d'une climatisation réversible.

3 - Point sur les travaux en cours

- Le camion de la commune est en cours de réparation : le montant des travaux est de 2 881,52 € (mécanique et carrosserie).

- Les travaux sur le toit de l'église ont été finalisés, 1 100 tuiles ont été changées soit un surcoût de 3 204,00 €. Le faîtage a été refait, l'église est hors d'eau.

- Des poubelles ont été remises à deux endroits dans le haut du village.

- Un nouveau point dépôt de verres est prévu vers le square Taben-Rodt. Le maire informe que le fonctionnement des déchèteries est amené à évoluer.

IV- COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS

Mathieu DEBAIN, président de la Communauté de l'auxerrois, souhaite rencontrer les élus d'Augy. Cette visite se fera à l'occasion de l'inauguration du Square de Taben Rodt.

Il rencontrera les élus dans la salle du Conseil municipal le 4 décembre.

V- COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

1 - Réorganisation entrée / sortie de l'école

Dans le cadre de la sécurisation de l'accès des élèves à l'école, Germain COQUARD propose une modification de l'entrée.

Actuellement, la situation est la suivante :

- Le stationnement est anarchique,
- Le flux des adultes est important dans l'école ce qui génère un problème d'organisation et de sécurité pour les enseignants et les agents en charge de l'accueil (cantine et sorties maternelle et élémentaires…).

M. COQUARD propose un nouvel accès à l'école par la rue Paul Visse. La rue serait barrée de 8h30 à 8h55 et de 16h25 à 16h50. La sortie du midi reste inchangée.

Les avantages de cette nouvelle organisation sont les suivants :

- Absence de voitures dans la rue,
- Absence de voitures sur les trottoirs,
- Eloignement du bus de la sortie principale,
- Répartition du stationnement sur les parkings de la mairie et place de l'église.

Pour mettre en place cette nouvelle organisation, les trottoirs devront être réaménagés, une place PMR matérialisée et des barrières installées.

Les élus valident à l'unanimité cette proposition et décident de la mettre en place après les vacances de la Toussaint.

Mme Amélie WOLMER quitte la réunion à 21h49.

2 - Projet augmentation rémunération agents

MM PRULIÈRE et CASTELLANI ont étudié la possibilité d'augmenter la prime des agents qui n'a pas évolué depuis 2022. Une augmentation de 15 % est proposée sur la part fixe de la prime (IFSE) dont le montant brut mensuel actuel est de 70 €. La part variable (CIA) reste inchangée jusqu'aux prochains entretiens professionnels individuels.

Les élus sont favorables à ce projet.

Cette décision devrait être mise en place en fin d'année.

3 - Achats réalisés :

- Le maire présente le bouquet réalisé par une artiste et qui servira pour les cérémonies de mariage et autres évènements.

- La commune a fait l'acquisition d'une pompe à eau pour la citerne.

- La résiliation de 4 abonnements de lignes téléphonique inutilisés a été effectuée (Salle polyvalente, salle du lavoir, foyer des jeunes et WIFI école), ce qui va permettre de réaliser 1 500 € d'économies annuelles.

- Depuis le branchement, la commune réglait la facture d'eau de l'église. Désormais, c'est le diocèse qui prend en charge cette dépense.

VI- COMMUNICATIONS DES CONSEILLERS

- **Démission d'une conseillère municipale :** Mme Laurence ABRAHAM fait part de sa démission du Conseil municipal. Sa fonction d'élue est incompatible avec son activité professionnelle de déléguée du Procureur de la République. Elle remercie le maire pour son écoute et sa bienveillance.

- **Conseil municipal des jeunes :** Mme FEREIRA DA SILVA fait part du bilan de la commission réunie pour faire le point sur la charte de mise en place du Conseil municipal des jeunes (guide de procédure). L'organisera se décomposera comme suit :

- Le Conseil municipal des jeunes sera composé de 8 élèves, du CM1 à la 3ème, scolarisés à Augy. Les enseignants travailleront sur les élections avec les élèves et les accompagneront lors du vote.
- Le dépôt des candidatures se fera du 23 au 28 novembre 2026. Un coupon sera à récupérer en mairie.

Les élections auront lieu aux dates suivantes :

- 11 décembre 2026 pour les écoliers,
- 12 décembre 2026 pour les collégiens.

Une réunion d'information précisant les modalités de ce conseil municipal aura lieu **samedi 14 novembre 2026 à 10h, salle de la mairie.**

- Berges de l'Yonne : le maire informe l'assemblée qu'il a écrit à l'ambassade du pays duquel est originaire le propriétaire de la parcelle au sujet des arbres situés sur celle-ci et qui sont tombés dans la rivière créant des embâcles.

- Cimetière : M. BARDOU demande qu'un point d'eau et des poubelles soient installées au cimetière. Le maire répond qu'il y en a déjà.

- Baignade : M. BALIVET informe que des petits rochers ont été déplacés à la baignade, cet hiver deux plus gros seront mis à la place un peu enterrés pour qu'ils ne soient pas déplacés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15